

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.266 Vœu relatif à la rentrée scolaire 2018/2019 dans le 20e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu d'urgence déposé par le groupe Place au Peuple pour le Conseil d'arrondissement du 12 avril 2018 relatif au nombre d'élèves par classe prévu à la rentrée de septembre 2018 dans l'école du 293, rue des Pyrénées ;

Considérant que l'école du 293, rue des Pyrénées, située en REP fera l'objet, dès la rentrée prochaine, d'un dédoublement des effectifs de CP et que cette école présente la particularité d'avoir une classe ULIS, une unité spécialisée pour l'inclusion scolaire (dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) dont la plupart des élèves sont inclus dans les classes ;

Considérant que les projections d'élèves par classe pour la rentrée 2018 sont de 25,5 élèves par classe pour l'école du 293, rue des Pyrénées mais aussi de 27,5 élèves par classe pour l'école du 291, rue des Pyrénées ;

Considérant que ces chiffres, s'ils se confirmaient lors des projections définitives que nous connaissons au mois de juin, ne sont pas acceptables pour des écoles en REP et ne permettraient pas la meilleure éducation pour les enfants scolarisés dans ces établissements ;

Considérant l'engagement pris par le DASEN auprès de la Mairie du 20e de revoir le cas de ces deux écoles si ces chiffres de plus de 25 élèves par classe étaient confirmés en juin, et notamment après réintégration au 103, avenue Gambetta des élèves provisoirement scolarisés en 2017 dans ces écoles suite à la fermeture pour travaux de leur école de secteur;

Considérant le cas de 6 écoles hors REP du 20e arrondissement pour lesquelles le Rectorat a proposé une fermeture de classe entraînant des projections à ce jour comprises entre 28 et 32 élèves par classe, qui ne seraient pas plus acceptables sauf accord spécifique de la communauté éducative ;

Sur proposition de Frédérique Calandra, Jérôme Gleizes, Raphaëlle Primet et Julien Bargeton,

Emettent le vœu que :

- la Maire de Paris demande à l'Éducation Nationale le respect de son engagement de revoir la situation des deux écoles 291 et 293 rue des Pyrénées en prévoyant une ouverture de classe si, lors des projections qui seront connues en juin, le chiffre de plus de 25 élèves par classe était confirmé ;

- la Maire de Paris interpelle le Rectorat afin qu'il réétudie aussi scrupuleusement en juin la situation des écoles 91 Réunion, 12 Fontarabie, 26 Cour des Noues, 99 Pelleport, 18 Surmelin et 12 Bretonneau, et qu'il revienne sur sa décision de fermeture de classes si les chiffres actuels compris entre 28 élèves et 32 élèves par classe étaient confirmés, sauf cas particulier d'accord de la communauté éducative.